

Antimousse

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1. Identification de la substance ou de la préparation :

Entschäumer/Ontschiimer/Antimousse/Antipenilec

1.2. Utilisation de la substance/préparation :

Détergent pour usage industriel manuel

1.3. Fabricant/fournisseur/importateur :

DE : Winterhalter Gastronom GmbH, Tettlinger Straße 72, D-88074 Meckenbeuren

Téléphone : +49 (0) 7542 / 402-0, Téléfax : +49 (0) 7542 / 402-187

CH : Winterhalter Gastronom AG, Hirschsprungstraße 4, CH-9464 Rüthi

Téléphone : +41 (0) 71 767 80 00, Téléfax : +41 (0) 71 767 80 60

AT : Winterhalter Gastronom Vertrieb und Service GmbH, Bayernstraße 405,

A-5072 Siezenheim Téléphone : +43 (0) 662 854565 ; Téléfax : +43 (0) 662 / 85456 - 514

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

DE : Giftinformationszentrum Nord (GIZ-Nord)

Téléphone : +49 (0) 551 / 19240

CH : Toxikologisches Informationszentrum Zürich

Téléphone : +41 (0) 44 / 251 51 51

AT : Vergiftungsinformationszentrale

Téléphone : +43 (0) 1 / 4064343

2. Composition/informations sur les composants

Ingrédients dangereux selon les directives GefStoffV/99/45/CE

Remarque : Les caractéristiques de dangerosité se rapportent aux propriétés des ingrédients purs, au marquage de la préparation (produit) - cf. chapitres 3 et 15. On trouvera le texte intégral des phrases R au chapitre 16.

Ingrédients dangereux :		%	Symboles	Phrases-R
CAS : - EINECS : polymère	agent de surface non ionique	<2,5	Xn, Xi	22, 41

3. Identification des dangers représentés par la préparation

Pour l'homme :

Sans objet étant donné que cette préparation n'est pas classée comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Pour l'environnement :

En cas d'emploi conforme : aucun

4. Premiers secours

Remarques générales : Aucun.

Après contact avec la peau : Rincer avec de l'eau.

Après contact avec les yeux : Rincer avec de l'eau.

Après ingestion : Se rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de douleurs persistantes, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :

Vaporisation d'eau, mousse, poudre d'extinction, gaz carbonique. Adapter les mesures d'extinction au type d'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun connu

Antimousse

Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Aucun connu

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu, en supplément au chapitre 8 :

Utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant.

Remarques supplémentaires :

Le produit lui-même ne brûle pas.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, en supplément au chapitre 8 :

Aucun

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux superficielles, les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage/absorption :

Absorber au moyen de matières absorbantes (par ex. liants universel, sable, terre à diatomées).

Chasser les petits résidus avec beaucoup d'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation : Pas de mesures particulières en cas d'utilisation conforme.

7.2. Stockage : Stocker au frais et debout. Protéger contre la lumière. Stocker si possible séparément de produits acides. Classe de stockage selon système de l'union de l'industrie chimique (VCI) : 12

7.3. Utilisation(s) particulière(s) : -

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition

N° CAS	Désignation de la substance	Type	mg/m ³	ml/m ³
--	--	--	--	--

8.2. Contrôle de l'exposition

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.1. Protection respiratoire

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.2. Protection des mains

Inutile en cas d'utilisation conforme..

8.2.1.3. Protection des yeux

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.1.4. Protection de la peau

Inutile en cas d'utilisation conforme.

8.2.2. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Inutile en cas d'utilisation conforme.

Antimousse

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations générales

Aspect :	liquide
Couleur :	blanc
Odeur :	spécifique au produit

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

PH (20° C) :	env. 6
Point d'ébullition :	non définie
Point d'éclair (°C) :	sans objet
Inflammabilité :	non définie
Dangers d'explosion :	non définie
Propriétés comburantes :	non définie
Pression de vapeur :	non définie
Densité (20° C) g/cm ³ :	env. 1,0
Hydrosolubilité (20° C) :	diluable
Liposolubilité :	non définie
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	non définie
Viscosité (20° C) mPa s :	non définie
Densité de vapeur :	non définie
Taux d'évaporation :	non définie
Densité apparente g/l approx. :	sans objet

9.3. Autres données

Réserve acide/alcaline :	non définie
--------------------------	-------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

10.2. Matières à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucun en cas d'utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

L'analyse des propriétés toxicologiques repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Les effets mentionnés aux chapitres 13 et 15 peuvent apparaître après contact avec le concentrat du produit.

12. Informations écologiques

12.1. Ecotoxicité

Pas de données disponibles

12.2. Mobilité

Pas de données disponibles

12.3. Persistance et dégradabilité

Tous les agents de surface contenus dans le produit satisfont aux valeurs requises dans le décret sur les détergents (CE) 648/2004 en ce qui concerne la biodégradabilité intégrale.

12.4. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.5. Effets nocifs divers

non attendus

Antimousse

12.6. Autres remarques relatives à l'écologie

L'analyse des propriétés du produit vis à vis de l'environnement repose exclusivement sur les données des matières brutes et sur les critères de classification (méthode de calcul) de la directive européenne 1999/45/CE en vigueur. Pour la préparation, il n'existe aucune donnée de test. Ne pas laisser pénétrer le concentrat dans les égouts, les eaux superficielles/les eaux souterraines. Quand les solutions diluées sont envoyées dans les égouts, il convient d'observer les prescriptions locales comme par ex. la valeur pH. Les fonctions des stations d'épuration publiques ne sont pas entravées par l'amenée de solutions suffisamment diluées dans la plage de valeur pH autorisée.

13. Considérations relatives à l'élimination

Résidus :

Elimination (incinération) correcte des résidus de produit par une entreprise homologuée, spécialisée dans l'évacuation des déchets

EAK : 200129 Produits nettoyants contenant des substances dangereuses.

Emballages contaminés :

Vider intégralement les emballages contaminés en HDPE et les fermer ; ils peuvent être alors envoyés au recyclage ou mis en décharge ou incinérés.

Observer ce faisant les prescriptions locales. Uniquement pour la Suisse: Les emballages des produits lessiviels vides sont repris et débarrassés par votre revendeur Winterhalter.

14. Informations relatives au transport conformément à la classification propre aux modes de transport ADR/RID/IMDG-Code/IATA-DGR/ICAO-TI, à savoir :

Numéro ONU : -
Dénomination technique : -
Nom d'expédition : -
Classe : -
Groupe d'emballage : -
Polluant marin : -
EmS : -
N° d'étiquette de danger : -
Remarques : -

15. Prescriptions

Classification et marquage du produit livré

Conformément aux critères de la directive européenne 99/45/CE

Symbole(s) : -
contient : -

Remarques relatives aux dangers : Sans objet étant donné que cette préparation n'est pas classée comme dangereuse dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Conseils de sécurité : Sans objet. La manipulation usuellement en vigueur des produits chimiques est toutefois conseillée.

Antimousse

Avertissements ou remarques supplémentaires :

Marquage spéc. de préparations spéc.
Prescriptions nationales

Aucun
(D) : WGK (classe de risque de pollution
des eaux) = 1 - Pollue légèrement l'eau

16. Autres données

Texte intégral des phrases R mentionnées au chapitre 2

R 22

Nocif en cas d'ingestion.

R 41

Risque de lésions oculaires graves.

**Ingrédients pour produits nettoyants conformément au décret sur les détergents
CE 648/2004**

< 5 % : agents de surface non ioniques, ingrédients spéciaux : huile de silicone.

Principes actifs dans les désinfectants et biocides :

Autres sources d'informations :

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience et décrivent notre produit dans le sens des éventuelles exigences de la protection du travail et de l'environnement, sans toutefois en garantir les caractéristiques de qualité spécifiques. Les modifications essentielles relativement à la version précédente sont marquées d'un trait ①.